



LES GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS

GUIDE DE CANDIDATURE 2012

Préparé par ATR associées du Québec



LE MOT DU PRÉSIDENT

D'ATR ASSOCIÉES DU QUÉBEC



GRANDS PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS GUIDE DE MISE EN CANDIDATURE 2012

Le succès de l'industrie touristique québécoise repose sur sa capacité à s'adapter, se renouveler et innover. Au cours de la dernière année, nous avons consulté nos partenaires et les principaux acteurs de l'industrie touristique. Cette tournée nous a permis de constater votre attachement à l'égard de ces prix qui récompensent les champions du tourisme québécois. Après une pause d'un an, les Grands Prix du tourisme québécois sont donc de retour, mais dans une formule entièrement revisitée.

Les principales modifications effectuées pour l'édition 2012 sauront, nous le croyons, répondre à vos attentes. Changement majeur: les Grands Prix du tourisme québécois célébreront dorénavant les innovations de l'industrie touristique. Soixante pour cent du pointage sera ainsi consacré à une innovation précise, soit en matière de développement de l'offre, du marketing ou de la gestion. Le respect du développement durable prend également une plus grande importance. Son évaluation comptera pour 20 % des points.

D'autres nouveautés incluent une présélection des lauréats régionaux. Auparavant, tous les gagnants régionaux se retrouvaient en lice au niveau national. Désormais, huit d'entre eux seront finalistes dans chacune des catégories aux Grands Prix nationaux. La Personnalité touristique sera, de son côté, nommée en fonction de ses réalisations des trois dernières années.

On notera aussi un mode d'inscription et de participation simplifié, des regroupements en 19 catégories plus significatives dans le but de maximiser les retombées pour l'ensemble de l'industrie, ainsi que la visibilité et la reconnaissance pour chacun des lauréats.

Les raisons de participer au concours sont donc meilleures que jamais. Je vous invite chaleureusement à prendre le temps de constater à quel point vous avez été innovants au cours de la dernière année et à faire connaître vos réalisations. En célébrant nos réussites, nous contribuons à la vitalité de notre industrie. En posant votre candidature et en mettant de l'avant votre spécificité, vous enrichissez et dynamisez votre secteur d'activités et votre région d'appartenance, ce qui est bénéfique pour tous.

Merci de votre intérêt et bon succès!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyn Carrier'.

Jocelyn Carrier
Président, ATR associées du Québec

LE CONCOURS ET SES AVANTAGES



Créés en 1985, les Grands Prix du tourisme québécois permettent de souligner les efforts et le dynamisme des entreprises qui œuvrent dans le domaine touristique, tout en reconnaissant officiellement leur contribution exceptionnelle au positionnement du Québec comme destination touristique de qualité.

Le concours des Grands Prix du tourisme québécois contribue à faire connaître la qualité, l'importance de l'industrie touristique dans l'activité économique québécoise et à attirer l'attention de la population sur l'élite touristique en matière d'hébergement, d'événements, d'agrotourisme, d'attractions, de services, de plein air, d'aventure et de ressources humaines.

Le concours des Grands Prix du tourisme québécois ne cesse de se renouveler depuis sa création en 1985. Les Grands Prix du tourisme reviennent donc après une année de réflexion avec des modifications qui permettront de répondre à vos attentes et de bien souligner les réalisations importantes dans l'industrie touristique.

Cette nouvelle édition permettra de mettre de l'avant l'innovation au sein de l'industrie, que cette innovation soit en développement de produit ou service, en marketing ou en gestion.

Les autres changements comprennent une présélection des lauréats régionaux – 8 lauréats seront dorénavant en lice au niveau national pour chaque catégorie. Le développement durable prend aussi une place beaucoup plus importante dans chacune des catégories. Nous tentons aussi de faciliter la préparation et l'évaluation des dossiers grâce à une fiche d'information plus concise et à un questionnaire plus pointu. Les différentes mesures, dont la présélection des candidats, permettront de réduire le nombre de participants, et ainsi de pouvoir réaliser le gala dans les différentes régions du Québec.

L'édition 2012 du concours des Grands Prix du tourisme québécois, c'est donc :

- 18 catégories pour lesquelles le jury national sélectionnera un lauréat Or, un lauréat Argent et un lauréat Bronze.
- Un prix national décerné à la « Personnalité touristique » de l'année.
- Des jurys dans chacune des régions pour évaluer les dossiers au niveau régional ainsi qu'un jury pour décerner les prix au national.
- Un gala dans chacune des régions participantes au cours de l'hiver 2012.
- Un gala national qui couronnera les grands gagnants de chacune des catégories au printemps 2012.

IL Y A DES AVANTAGES À ÊTRE LAURÉAT D'UN GRAND PRIX DU TOURISME QUÉBÉCOIS!

Rempporter les honneurs peut rapporter gros à votre entreprise!

- La reconnaissance de votre travail devant et par vos pairs lors de la remise des prix au gala des Grands Prix du tourisme québécois
- La reconnaissance de vos accomplissements par vos pairs et votre clientèle grâce à l'utilisation du logo « Grand Prix du tourisme québécois » dans votre documentation promotionnelle
- La notoriété de votre entreprise grâce à une couverture médiatique de la remise des prix et des récipiendaires (dans la plupart des régions)
- Le renforcement de la fierté de son équipe de travail
- Et bien plus!

Également, ATR associées du Québec offre aux lauréats nationaux une visibilité importante, autant auprès du grand public qu'auprès des membres de l'industrie touristique. Les lauréats nationaux bénéficieront d'une couverture médiatique dans les quotidiens du Québec. Cette visibilité s'ajoutera à la couverture des différentes remises de prix par la presse locale, régionale et nationale du Québec.

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE



Pour poser votre candidature, vous devez répondre à un questionnaire spécifique et rassembler l'information et le matériel nécessaires à la présentation de votre dossier. Vous pouvez télécharger les formulaires et les questionnaires sur le site Internet d'ATR associées du Québec. Veuillez prendre contact avec le responsable du concours dans votre région pour obtenir le mot de passe nécessaire à l'obtention du questionnaire. Vous trouverez la liste de ces responsables en fin de document.

Vous devez déposer votre dossier dûment rempli auprès de votre ATR au plus tard le 9 décembre 2011 à 17 heures. Notez que certaines régions se réservent le droit de modifier les dates limites de dépôt des dossiers. Il est donc important de vérifier cette information auprès du responsable du concours dans votre région.

Plusieurs ATR vous offriront de réviser les aspects techniques de votre dossier avant le dépôt final de votre candidature. N'hésitez pas à contacter le responsable de votre région pour en apprendre davantage.

PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin de faciliter la distribution des dossiers aux jurés, vous devez présenter sur CD la plupart des documents formant votre candidature.

Votre dossier de candidature doit obligatoirement contenir les éléments suivants :

- En format imprimé ou électronique
 - Le formulaire « Déclaration du candidat » dûment signé

- En format électronique (sur CD)

- Le formulaire « Présentation du candidat » dûment rempli
- La fiche d'information de votre catégorie
- Vos réponses au questionnaire de votre catégorie
- De 5 à 8 photos* de votre entreprise
- Logo en couleur et en noir et blanc de votre entreprise
- De 2 à 5 photos* du candidat pour les catégories Ressources humaines et le Prix de la personnalité touristique

Les annexes facultatives suivantes (format imprimé ou électronique) sont permises mais ne seront consultées par les jurys qu'au besoin. Par exemple :

- Dépliant ou brochure de promotion
- Un maximum de 5 coupures de presse

** Veuillez noter : toute photo doit être transmise numériquement en format : Vectoriel, AI, EPS, ou JPEG, en couleurs, et d'une résolution minimale de 2048 pixels x 1536 pixels. Ces photos seront à la disposition de votre ATR et d'ATR associées du Québec jusqu'en décembre 2013.*

En incluant quelque photo que ce soit à votre dossier, vous acceptez que ces photos soient utilisées pour la promotion et la visibilité du concours, tant au niveau régional que national. Ces photos véhiculeront l'image de votre entreprise ou du candidat : assurez-vous de les choisir judicieusement.

LES CATÉGORIES



Vous pouvez présenter votre candidature dans l'une des catégories listées dans les pages qui suivent. En cas de doute quant à la catégorie dans laquelle vous devriez poser votre candidature, veuillez prendre contact avec le responsable du concours dans votre région. Vous trouverez la liste de ces responsables en fin de document.

Si vous remportez les honneurs dans votre région pour l'une de ces catégories, vous courez la chance d'être parmi les huit candidats présélectionnés pour remporter le prix au niveau national.

AGROTOUTISME ET PRODUITS RÉGIONAUX

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui offrent des activités touristiques complémentaires à l'agriculture sur les lieux d'une exploitation agricole, mettant en relation producteurs agricoles et touristes (ou excursionnistes) tout en permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.

Cette catégorie inclut également les entreprises qui effectuent la transformation ou la préparation de produits régionaux pour en faire la vente. Sans être situées sur les lieux d'une exploitation agricole, ces entreprises créent des produits alimentaires composés à majorité d'ingrédients provenant de leur région touristique, tout en offrant une infrastructure d'accueil ou d'interprétation aux visiteurs.

On retrouve donc dans cette catégorie, par exemple, des érablières (utilisant du sirop produit sur le lieu ou

provenant de la région), des vignobles et des cidreries (utilisant des fruits récoltés sur place ou provenant des vignes ou de vergers des environs), des fermes offrant des visites d'interprétation, des fromageries, des fumoirs offrant produits marins, viandes et gibiers, etc.

ATTRACTIONS TOURISTIQUES

- > Moins de 25 000 visiteurs
- > 25 000 à 100 000 visiteurs
- > Plus de 100 000 visiteurs

Cette catégorie s'adresse aux candidats qui exploitent des jardins zoologiques ou botaniques, des musées ou galeries d'art, des centres d'interprétation, des aquariums, des parcs aquatiques, d'attractions ou d'amusement, des théâtres ou salles de spectacles, des sites historiques, patrimoniaux ou religieux, des circuits thématiques ou théâtralisés, des spas de santé ou nordiques, des croisières ou des excursions en bateau, des grands spectacles, des casinos, etc.

Veuillez noter: les entreprises peuvent déposer leur candidature dans cette catégorie que s'ils n'appartiennent à aucune autre catégorie du présent concours (par ex., agrotourisme et produits régionaux, site et destination de plein air, de sport et de loisir, écotourisme et tourisme d'aventure).

ÉCOTOURISME ET TOURISME D'AVENTURE

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant la pratique encadrée d'activités physiques en plein air ou dans un

milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage) qui comportent un niveau de risque variant selon l'environnement ou selon la nature des activités et des moyens de transport impliqués. Par exemple, la randonnée de traîneau de chien, l'escalade, les parcours aériens, la randonnée en haute montagne, le canot, le kayak, le vélo de montagne, le cerf-volant de traction, le parachutisme, le delta-plane, la plongée.

Cette catégorie inclut également les candidats offrant la pratique encadrée d'activités dans le but de faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprennent une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorisent une attitude de respect envers l'environnement, qui reposent sur des notions de développement durable et qui entraînent des bénéfices socioéconomiques pour les communautés locales et régionales. Par exemple, la découverte et l'observation de la nature, la géomorphologie, l'observation de baleines, la spéléologie, etc.

FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS TOURISTIQUES

- > Budget d'exploitation de moins de 300 000 \$
- > Budget d'exploitation de 300 000 à 1 M\$
- > Budget d'exploitation de plus de 1 M\$

Cette catégorie est destinée aux candidats responsables de congrès, de festivals, de rencontres sportives, culturelles ou populaires, etc. s'adressant significativement à une clientèle touristique (incluant les excursionnistes).

LES CATÉGORIES



HÉBERGEMENT

- > Moins de 40 unités
- > De 40 à 199 unités
- > 200 unités ou plus

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant de l'hébergement dans un ou plusieurs immeubles adjacents, tout en n'appartenant à aucune des autres catégories du présent concours (par ex. : gîtes, campings). Cette catégorie inclut hôtels, motels, auberges, centres de vacances, auberges de jeunesse, résidences de tourisme, établissements d'enseignement et villages d'accueil.

HÉBERGEMENT : GÎTES

Cette catégorie s'adresse aux propriétaires ou occupants qui exploitent leur résidence privée comme établissement d'hébergement en offrant au plus 5 chambres et en incluant un petit déjeuner servi sur place.

HÉBERGEMENT : POURVOIRIES

Cette catégorie s'adresse aux candidats exploitants un établissement qui offre des installations et des services pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage tels que l'hébergement, le transport, la location d'équipements, les services de guides, etc.

SERVICES TOURISTIQUES

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant des services s'adressant principalement à une clientèle touristique et visant à faciliter le séjour des visiteurs. On retrouve donc

dans cette catégorie, par exemple, les services d'accueil et d'information touristique, les boutiques à vocation touristique, les services de guidage traditionnels, les transporteurs terrestres, aériens ou nautiques, ainsi que les grossistes et les détaillants en voyages.

SITES ET DESTINATIONS DE PLEIN AIR, DE SPORT ET DE LOISIR

Cette catégorie s'adresse aux candidats offrant des infrastructures ou une destination pour la pratique libre d'activités s'adressant significativement à une clientèle touristique et excursionniste telles que le vélo, la randonnée pédestre, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, le golf, le nautisme, les parcs naturels, etc. Cette catégorie s'adresse également aux candidats qui exploitent une entreprise offrant des services et des emplacements fixes permettant d'accueillir des tentes ou des véhicules de camping récréatifs motorisés ou non.

RESSOURCES HUMAINES : EMPLOYÉ TOURISTIQUE

Cette catégorie s'adresse aux employés de première ligne qui se sont illustrés au sein de leur entreprise et de l'industrie touristique. Dans cette catégorie sont exclus les chefs d'équipe, ainsi que les employés qui embauchent et gèrent du personnel.

RESSOURCES HUMAINES : SUPERVISEUR TOURISTIQUE

Cette catégorie s'adresse aux gestionnaires de niveau d'entrée, relevant d'un gestionnaire de niveau supérieur, et qui se sont illustrés au sein de leur entreprise et de l'industrie touristique. Les personnes qui occupent ce type de poste ont pour mandat de superviser une équipe et de veiller à la mise en œuvre des politiques et des procédures de l'entreprise.

RESSOURCES HUMAINES : RELÈVE TOURISTIQUE

Cette catégorie s'adresse aux candidats de 30 ans et moins qui se sont illustrés au sein de leur entreprise et de l'industrie touristique, et qui sont perçus par leurs pairs comme les leaders de demain.

PERSONNALITÉ TOURISTIQUE

Ce prix sera décerné à un individu qui s'est démarqué par ses réalisations au cours des trois dernières années pour des réalisations ayant un rayonnement tant québécois qu'hors-Québec. Les candidatures doivent obligatoirement être soumises par une ATR.

LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ



AVANT DE PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE, ASSUREZ-VOUS DE REMPLIR TOUTES LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Votre entreprise doit être en exploitation (ou vos services touristiques en prestation) au Québec depuis au moins un an à la date du dépôt de votre candidature. Dans le cas de ce concours, être en exploitation signifie avoir officiellement « ouvert ses portes » au public. La seule exception est pour les événements ponctuels non récurrents.
- Votre entreprise doit posséder tous les permis requis à son exploitation.
- Votre entreprise doit être membre en règle de l'association touristique régionale (ATR) du territoire où se situe sa place d'affaires principale et vous devez soumettre votre candidature auprès de cette ATR.

- Si votre candidature porte sur un établissement d'hébergement, celui-ci doit détenir son attestation de classification. Cette classification doit être d'au moins une étoile ou un soleil.

- De même, tout lieu d'accueil et de renseignements touristiques doit détenir son autorisation d'agrément.

Pour les catégories « Ressources humaines » :

- Les candidats doivent être à l'emploi de l'entreprise au moment du dépôt de son dossier (dans le cas des emplois saisonniers, l'employé doit avoir travaillé à l'entreprise au moins deux étés précédant le dépôt de sa candidature).
- Les candidatures doivent être soumises par l'employeur (et non par un collègue ou par l'individu faisant l'objet de la candidature).
- Les candidats ne doivent pas être propriétaires occupants d'un gîte.

Pour le Prix de la Personnalité touristique, les candidatures doivent obligatoirement être soumises par une ATR.

Les candidatures ne doivent porter ni sur une ATR ou ses services. De même, les employés d'ATR et les présidents en exercice ne sont pas admissibles au concours.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION



SUR QUOI PORTE PRINCIPALEMENT L'ÉVALUATION DES DOSSIERS ?

Les Grands Prix du tourisme québécois souhaitent reconnaître l'excellence sous l'angle de l'innovation. Ainsi 60 % de l'évaluation du dossier sera sous l'angle d'une innovation réalisée dans un des trois secteurs suivants : développement du produit, marketing ou gestion. Les Grands Prix souhaitent aussi s'assurer que cette innovation s'intègre au sein d'une entreprise compétitive. Ainsi, 40 % de l'évaluation portera sur la compétitivité de l'entreprise dans les deux autres secteurs (produit, marketing ou gestion) et le développement durable.

L'évaluation de votre dossier se fera sur trois éléments principaux :

- Une innovation au sein de votre entreprise
- La compétitivité générale de votre entreprise
- L'engagement envers le développement durable

Les candidatures admissibles seront évaluées selon la pondération suivante :

Innovation principale 60 %

Description de l'innovation 20 %

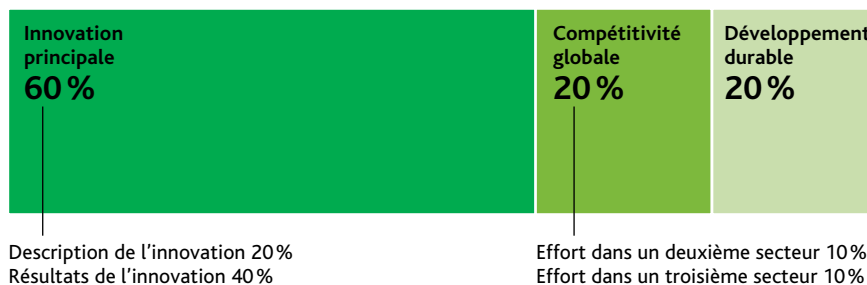
Résultats de l'innovation 40 %

Compétitivité globale de l'entreprise 20 %

Effort dans un deuxième secteur 10 %

Effort dans un troisième secteur 10 %

Engagement envers le développement durable 20 %



1) VOTRE INNOVATION PRINCIPALE (60 %)

Votre dossier de candidature doit porter avant tout sur une innovation, une réalisation, un concept novateur, un projet unique ou original, ou encore sur l'amélioration d'une idée dans l'un des trois secteurs suivants :

- Développement de produit ou service
- Marketing
- Gestion (ressources humaines, financement, accueil, qualité, etc.)

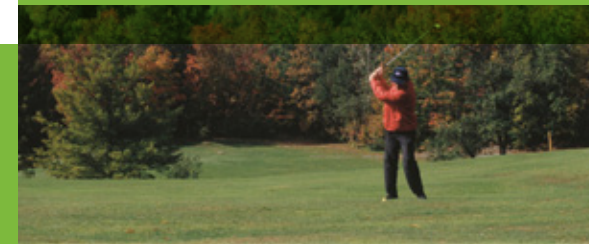
Nous entendons par innovation tous changements, nouveautés ou améliorations qui ne relèvent pas de l'opération courante ou de l'entretien régulier. Ceux-ci peuvent être apportés à des produits, des services, des actions ou des processus déjà existants ou nouveaux.

Votre innovation sera évaluée sur deux points :

- Sa description: quelles sont ses principales caractéristiques ? En quoi vous distingue-t-elle de vos concurrents ? (20 %)
- Ses résultats: quelles en sont les retombées sur votre entreprise, sur votre région et sur l'industrie touristique ? (40 %)

Les questions suivantes serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer les stratégies et les actions mises en place telles qu'illustrées dans votre dossier.

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION



Au niveau du développement de produit ou service

Est-ce que le candidat a contribué à l'amélioration de l'offre touristique de son entreprise et de la destination québécoise en :

- Améliorant ou renouvelant ses produits ou à en développer de nouveaux ?
- Favorisant le développement de produits prolongeant sa saison touristique ?
- Offrant des produits contribuant à la différenciation de l'offre dans sa région ?
- Participant à des partenariats visant à structurer l'offre et à stimuler la demande autour d'expériences touristiques intégrées sur la base de forfaits, circuits et itinéraires adaptés aux clientèles ?

Au niveau du marketing

Est-ce que le candidat a contribué à promouvoir son produit touristique à l'échelle régionale, nationale ou internationale en :

- Se démarquant dans ses stratégies de marketing ?
- Innovant dans les occasions d'affaires poursuivies ?
- Développant des actions de mises en marché commune avec d'autres entreprises ?
- Se démarquant dans son application du marketing électronique ou du web 2.0 ?
- Recherchant et utilisant de l'information stratégique menant à une plus grande intelligence de marché ?

Au niveau de la gestion

Est-ce que le candidat a contribué à l'amélioration de ses méthodes de gestion, au sein de son entreprise ou au sein de l'industrie touristique en :

- Créant des programmes innovateurs de gestion, de recrutement, de perfectionnement, de formation ou de reconnaissance des ressources humaines ?
- Adhérant à une démarche de qualité ?
- Développant de nouvelles méthodes de financement non-gouvernemental ?
- Mettant en place des stratégies d'accueil permettant d'améliorer l'expérience de la clientèle ?

2) LA COMPÉTITIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE (20 %)

Au-delà de votre innovation principale, nous prendrons également en compte la compétitivité générale de votre entreprise. Nous évaluerons les réalisations et efforts dans les autres secteurs (développement de produit, marketing ou gestion) : par exemple, si l'innovation présentée est en marketing, les réalisations devront porter sur le développement de produit et sur la gestion. Ces réalisations peuvent être des innovations ou encore de bonnes pratiques déjà implantées depuis quelques années et qui contribuent à rendre l'entreprise plus compétitive.

Les questions suivantes serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer les stratégies et les actions mises en place telles qu'illustrées dans votre dossier.

Au niveau du développement de produit ou service

Est-ce que le candidat a contribué à l'amélioration de l'offre touristique de son entreprise et de la destination québécoise en :

- Améliorant ou renouvelant ses produits ?
- Développant de nouveaux produits ?
- Participant à des partenariats visant la structuration de l'offre ?

Au niveau du marketing

Est-ce que le candidat a contribué à promouvoir son produit touristique à l'échelle régionale, nationale ou internationale en :

- Mettant en place des campagnes promotionnelles ?
- Réalisant des activités de promotion et de commercialisation ?
- Analysant les efforts à consacrer à chacun des marchés, en fonction des résultats et potentiels de développement ?
- Contribuant à des projets spécifiques d'organisation de l'offre (forfaits et autres) ?
- De la recherche et intelligence de marché ?

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION



Au niveau de la gestion

Est-ce que le candidat a en place des méthodes de gestion compétitive au sein de son entreprise au niveau :

- Des ressources humaines (embauche, formation, reconnaissance, gestion, etc.)
- Du contrôle de la qualité ?
- De sa structure de financement ?
- Des stratégies d'accueil ?

3) AU NIVEAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (20 %)

L'évaluation portera aussi sur l'engagement de votre entreprise envers les trois volets du développement durable : écologique, social et économique.

Une démarche en tourisme durable prend en compte ces trois aspects : la protection et la conservation de l'environnement, le respect de la communauté d'accueil sur les plans social, culturel, légal et patrimonial, la maximisation des bénéfices pour tous, soit autant la population locale que les touristes et les promoteurs.

Les questions suivantes serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer les stratégies et les actions mises en place telles qu'illustrées dans votre dossier.

Au niveau environnemental

Est-ce que les initiatives du candidat sont liées à la protection de l'environnement ? Par exemple :

- Sa gestion des déchets ?

- Sa gestion de l'eau ?
- Sa gestion de l'énergie ?
- Sa gestion des pesticides, herbicides et engrais ?
- Ses mesures d'aménagement ou d'exploitation soucieuses de la préservation des paysages, du milieu naturel et des plans d'eau ?
- Ses actions de remise en valeur et de régénération de milieux perturbés ?
- La protection ou la mise en valeur d'un écosystème, d'un territoire ou d'un paysage à des fins touristiques ?
- D'autres réalisations pertinentes

Au niveau social

Est-ce que le candidat a mis en place des initiatives qui valorisent l'authenticité culturelle et le milieu social ? Par exemple :

- Ses efforts particuliers pour que les activités touristiques soient les moins nuisibles ou perturbantes possible pour la communauté d'accueil ?
- Ses initiatives pour offrir ou faire connaître aux touristes les produits, l'histoire et la culture locale ou régionale ?
- L'aménagement architectural, du mobilier et de la décoration, représentatif du patrimoine, de la spécificité culturelle et du savoir-faire local, régional, québécois ou nordique ?
- Ses actions d'accueil et de service à la clientèle qui mettent en valeur les produits, la culture et la population locale ?

- Ses initiatives favorisant l'accueil des personnes handicapées ou moins nanties ?
- Ses actions favorisant de bonnes relations de travail ?
- Son implication dans la communauté et dans les organismes communautaires ?
- Ses mesures pour la sécurité du personnel, des clients et de leurs biens ?
- La protection ou la mise en valeur d'un élément ou d'un ensemble d'éléments patrimoniaux, ou un projet visant à préserver ou mettre en valeur le caractère particulier d'une communauté dans une perspective touristique ?
- Un programme de sensibilisation ou d'éducation en matière d'environnement, de patrimoine ou de tourisme durable, que ce soit auprès des touristes, du personnel, des membres d'une communauté ou autre ?
- Son impact sur la communauté ?
- D'autres réalisations pertinentes ?

Au niveau économique

Est-ce que les actions du candidat ont généré des bénéfices socio-économiques pour les parties ? Par exemple :

- L'ampleur des investissements réalisés, s'il y a lieu ?
- Le nombre d'emplois créés, s'il y a lieu ?
- L'ampleur des investissements de l'entreprise en dollars ou en pourcentage de son chiffre d'affaires dans ses actions de développement durable ?

LES CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Les économies ou revenus générés par certaines initiatives de développement durable ?
- Les efforts particuliers consentis par l'entreprise pour acheter localement et par l'ampleur de ses achats locaux et régionaux de biens et services en pourcentage de son chiffre d'affaires ?
- L'importance relative du personnel recruté localement et dans la région ?
- Les bénéfices perçus par l'entreprise de son engagement en développement durable ?
- Les activités réalisées en partenariat avec le milieu ou favorisant les retombées touristiques dans le milieu ?

POUR LES CATÉGORIES RESSOURCES HUMAINES, LES CANDIDATURES ADMISSIBLES SERONT ÉVALUÉES SELON LA PONDÉRATION SUIVANTE :

- Cheminement de carrière 15 %
- Réalisations du candidat 40 %
- Rôle et influence du candidat au sein de son équipe 30 %
- Conclusion 15 %

Voici des exemples de questions qui serviront de base de discussion aux jurys pour évaluer ces dossiers.

L'employé semble-t-il :

- Professionnel (c.-à-d. semble traiter les autres avec respect, semble s'assurer de la satisfaction du client, semble conserver une attitude positive, semble offrir de l'aide supplémentaire s'il y a lieu, semble être amical, serviable et empathique) ?

- S'adapter aux différentes situations et agir en bon coéquipier ?
- Participer à des activités de perfectionnement professionnel ?
- Faire un effort particulier pour promouvoir le tourisme et être un ambassadeur (ex. : parler en bien de la région et de l'établissement) ?
- Vendre les avantages et les aspects uniques de la localité, de la région et de la province afin de promouvoir les séjours prolongés chez les visiteurs ?
- Créer une première impression positive de la destination ?
- Répondre avec empressement aux besoins du visiteur ?
- Appuyer les partenaires de l'industrie par la promotion des produits touristiques de sa région ?
- Partager ses connaissances, ses impressions et sa fierté de manière à inciter les visiteurs à découvrir et à profiter de ce que la destination offre ?
- Aider à satisfaire les désirs et les attentes des visiteurs ?
- Travailler efficacement avec les autres ?
- Comprendre l'importance du travail d'équipe et servir de modèle pour ses collègues ?

POUR LE PRIX DE LA PERSONNALITÉ TOURISTIQUE, LES CANDIDATURES ADMISSIBLES SERONT ÉVALUÉES SELON LA PONDÉRATION SUIVANTE :

- Réalisations du candidat dans les trois dernières années 50 %
- Rayonnement de ses réalisations 40 %
- Sommaire de l'historique du candidat 10 %

C'est en se basant sur les questions suivantes que le jury national sera appelé à évaluer les dossiers :

- La contribution du candidat à l'industrie semble-t-elle soutenue ? Le candidat a-t-il fait preuve d'un apport significatif pour l'industrie ?
- Quelle vous semble être la valeur concrète des résultats obtenus des efforts du candidat ?
- Qualifieriez-vous d'innovatrice les réalisations mises en lumière ?
- Est-ce que le rôle que joue le candidat se manifeste au-delà de son entreprise et des retombées de ses réalisations ?
- Est-ce que le rayonnement du candidat en fait un joueur d'importance reconnu par ses pairs dans son secteur d'activité ?

LES DATES IMPORTANTES



4 OCTOBRE 2011

Lancement de l'édition 2012 du concours

9 DÉCEMBRE 2011*

Date limite pour déposer son dossier auprès
de son association touristique régionale

15 FÉVRIER AU 25 AVRIL 2012

Remise des Grands Prix du tourisme québécois
au niveau régional

SEMAINE DU 23 AVRIL 2012

Annonce des finalistes des Grands Prix du tourisme
québécois au niveau national

28 MAI 2012, SHERBROOKE

Remise des Grands Prix du tourisme québécois
au niveau national

** Certaines régions se réservent le droit de modifier les dates
limites de dépôt des dossiers. Il est donc important de véri-
fier cette information auprès du responsable du concours
dans votre région.*

LE FONCTIONNEMENT DES JURYS



JURYS REGIONAUX

Le rôle des jurys régionaux sera d'évaluer les dossiers et de déterminer le grand gagnant dans chacune des catégories offertes dans sa région pour l'édition 2012.

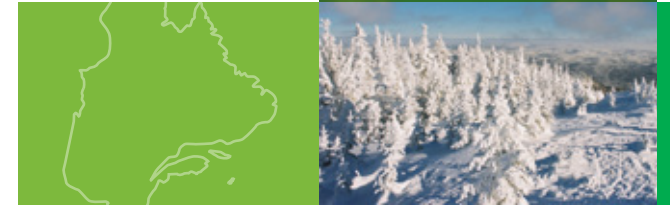
Les jurys régionaux seront formés par les ATR et compteront un nombre impair de membres (au minimum 3). Leur rôle sera d'évaluer l'ensemble des catégories et de déterminer les lauréats régionaux du concours. Les jurys régionaux ne sont pas tenus de désigner un lauréat dans chacune des catégories du concours.

JURY NATIONAL

Le jury national sera formé d'un minimum de 5 membres. La mission de ce jury sera de déterminer un lauréat dans la catégorie Personnalité touristique et d'évaluer les dossiers des gagnants régionaux, afin d'identifier 8 finalistes par catégorie et de décerner les mentions Or, Argent et Bronze dans chacune des autres catégories du concours. Le jury national sera libre de désigner moins de trois lauréats dans une catégorie donnée ou de n'en désigner aucun.

**LES DÉCISIONS DES JURYS SERONT FINALES
ET SANS APPEL.**

LES RESPONSABLES RÉGIONAUX



TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

155, avenue Dallaire, bureau 100
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4T3
Responsable: Micheline Poitras
Tél.: 819 762-8181, poste 103 ou 1 800 808-0706
Télééc.: 819 762-5212
micheline@atrat.org

TOURISME BAIE-JAMES

1252, Route 167 Sud, C.P. 134
Chibougamau (Québec) G8P 2K6
Responsable: Joanik Linteau
Tél.: 418 748-8140 ou 1 888 748-8140
Télééc.: 418 748-8150
jlinteau@tourismebaiejames.com

TOURISME BAS-SAINT-LAURENT

148, rue Fraser, 2^e étage
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1C8
Responsable: Karine Lebel
Tél.: 418 867-1272 ou 1 800 563-5268
Télééc.: 418 867-3245
info@bassaintlaurent.ca

TOURISME CANTONS-DE-L'EST

20, rue Don Bosco Sud
Sherbrooke (Québec) J1W 1W4
Responsable: Annie Fontaine
Tél.: 819 820-2020, poste 222 ou 1 866 963-2020
Télééc.: 819 566-4445
af@atrce.com

TOURISME CENTRE-DU-QUÉBEC

20, boulevard Carignan Ouest
Princeville (Québec) G6L 4M4
Responsable: Isabelle Hallé
Tél.: 819 364-7177, poste 302
Télééc.: 819 364-2120
ihalle@tcdq.com

TOURISME CHARLEVOIX

495, boulevard de Comporté
La Malbaie (Québec) G5A 3G3
Responsable: Marianne Guay
Tél.: 418 665-4454, poste 238 ou 1 800 667-2276
Télééc.: 418 665-3811
atrc@tourisme-charlevoix.com

TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES

800, autoroute Jean-Lesage
Saint-Nicolas (Québec) G7A 1E3
Responsable: Sarah Moore
Tél.: 418 831-4411, poste 240
Télééc.: 418 831-8442
smoore@chaudiereappalaches.com

TOURISME DUPLESSIS

312, avenue Brochu
Sept-Îles (Québec) G4R 2W6
Responsable: Marie Malherbe
Tél.: 418 968-3058 ou 1 888 463-0808
Télééc.: 418 962-6518
accueil@tourismeduplessis.com

TOURISME GASPÉSIE

1020, boul. Jacques-Cartier
Mont-Joli (Québec) G5H 0B1
Responsable: Christine St-Pierre
Tél.: 418 775-2223, poste 228
Télééc.: 418 775-2234
christine@tourisme-gaspesie.com

TOURISME ÎLES DE LA MADELEINE

128, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1C5
Responsable: Nicole Bouffard
Tél.: 418 986-2245, poste 221
Télééc.: 418 986-2327
membres@tourismeilesdelamadeleine.com

TOURISME LANAUDIÈRE

3568, rue Church
Rawdon (Québec) J0K 1S0
Responsables: Luce Savoie et Jessica Fontaine
Tél.: 450 834-2535 ou 1 800 363-2788, poste 223
Télééc.: 450 834-8100
savoie@lanaudiere.ca
fontaine@lanaudiere.ca

LES RESPONSABLES RÉGIONAUX

TOURISME LAURENTIDES

14142, rue de la Chapelle
Mirabel (Québec) J7J 2C8
Responsable : Hélène Prud'homme
Tél. : 450 436-8532, poste 233
Télé. : 450 436-5309
helene.prudhomme@laurentides.com

TOURISME LAVAL

480, Promenade du Centropolis
Laval (Québec) H7T 3C2
Responsable : Hélène Vézina
Tél. : 450 682-5522 ou 1 877 465-2825
Télé. : 450 682-7304
hvezina@tourismelaval.com

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE MANICOUAGAN

337, boulevard LaSalle, bureau 304
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z1
Responsable : Dave Prévèreault
Tél. : 418 294-2876 ou 1 888 463-5319, poste 229
Télé. : 418 294-2345
dprevereault@cotenord-manicouagan.com

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

1882, rue Cascade, C.P. 100
Shawinigan (Québec) G9N 8S1
Responsable : Liette Deschênes
Tél. : 819 536-3334 ou 1 800 567-7603, Poste 239
Télé. : 819 536-3373
ldeschenes@tourismemaucie.com

TOURISME MONTÉRÉGIE

8940, boulevard Leduc, bureau 10
Brossard (Québec) J4Y 0G4
Responsable : Nathalie Myriam Leger
Tél. : 450 466-4666 ou 1 800 469-0069 poste (2235)
Télé. : 450 466-7999
nmleger@tourisme-monteregie.qc.ca

TOURISME MONTRÉAL

1555, rue Peel, bureau 600
Montréal (Québec) H3A 3L8
Responsable : Sophie Désautels
Tél. : 514 844-0991
Télé. : 514 844-6893
sdesautels@tourisme-montreal.org

TOURISME OUTAOUAIS

103, rue Laurier
Gatineau (Québec) J8X 3V8
Responsable : Sophie Gervais
Tél. : 819 778-2530, poste 232
Télé. : 819 778-7758
sgervais@tourisme-outaouais.ca

TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

412, boulevard du Saguenay Est, bureau 100
Chicoutimi (Québec) G7H 7Y8
Responsable : Maxime St-Laurent
Tél. : 418 543-3536, poste 222
Télé. : 418 543-1805
mstlaurent@tourismesaglac.net

TOURISME EYYOU ISTCHEE

203 Opemiska Meskino, C.P. 1167
Ouje-Bougoumou (Québec) G0W 3C0
Responsable : Robin Mc Ginley
Tél. : 418 745-2220, poste 22
Télé. : 418 745-2240
robin@creetourism.ca

